



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2025

Le vingt et un mars deux mille vingt-cinq à 20h30, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier LOUVET, Maire, le Conseil Municipal de Lachelle.

**Étaient présents :** Mathieu CHOCART - Timothée CLAMAGERAN - Frédéric DEHOVE - David DETREY - Caroline DREVEAU - François GUIDET - Catherine MERCIER - Xavier LOUVET - Jean PONNOU-DELAFFON - Emmanuelle STERLIN

**Étaient absents et excusés :**

Patricia ARTIGAS a donné pouvoir à Xavier LOUVET
Gilles CAYEZ a donné pouvoir à David DETREY
Stéphane HOFFMANN a donné pouvoir à Caroline DREVEAU
Hugo MUTEL a donné pouvoir à François GUIDET
Martine TENART a donné pouvoir à Mathieu CHOCART

**Nombre de Conseillers en exercice :** 15

**Nombre de Conseillers votants :** 10

**Nombre de pouvoirs :** 5

**Date de convocation et affichage :** 17 mars 2025

**Secrétaire de séance :** Timothée CLAMAGERAN

Le quorum est atteint.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 01- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2025*
- 02- *Approbation du compte de gestion du Trésorier Municipal de Compiègne pour l'exercice 2024*
- 03- *Adoption du compte administratif 2024*
- 04- *Reprise de l'affectation des résultats 2024*
- 05- *Vote des taux d'impositions 2025*
- 06- *Approbation des subventions 2025*
- 07- *Adoption du budget primitif 2025*
- 08- *Compte-rendu des décisions du Maire*

### ▪ **QUESTIONS DIVERSES**

#### ***01- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2025***

**Rapporteur : M. Le Maire**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2025 à l'approbation des conseillers municipaux.

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 28 février 2025.



## 02- Approbation du compte de gestion du Trésorier Municipal de Compiègne pour l'exercice 2024

Rapporteur : M. Guidet

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à Recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Guidet,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie les 5 février 2025 et 12 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal de Compiègne pour l'exercice 2024.

## 03- Adoption du compte administratif 2024

Rapporteur : M. Ponnou-Delaffon

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire doit procéder à l'élection du Président qui sera chargé des débats de présentation du compte administratif du Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander à Monsieur PONNOU-DELAFFON de remplir les fonctions de président.

La président présente le rapport suivant :

Le budget de la Commune est présenté selon le plan comptable défini dans la nomenclature M 57.

### Pour l'année 2024, le Compte Administratif représente :

Dépenses de fonctionnement	:	742 628,66 €
Recettes de fonctionnement	:	747 968,10 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement de :</b>		<b>5 339,44 €</b>
Dépenses d'investissement	:	146 993,31 €
Recettes d'investissement	:	61 708,60 €
<b>Soit un déficit d'investissement de</b>		<b>85 284,71 €</b>



#### Résultat de clôture pour l'année 2023 :

Fonctionnement	:	+ 287 981,84 €
Investissement	:	+ 88 351,27 €
<b>Total</b>	:	<b>+ 376 333,11 €</b>

#### Intégration du CCAS

Fonctionnement	:	+ 3 846,38 €
Investissement	:	+ 739,55 €

#### Résultat cumulé de clôture 2024

<b>En section de fonctionnement</b>	:	<b>+ 293 321,28 €</b>
<b>En section d'investissement</b>	:	<b>+ 3 066,56 €</b>
<b>Total</b>	:	<b>+ 296 387,84 €</b>

Etant précisé que Monsieur le Maire se retire afin qu'il soit procédé au vote du compte administratif,

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PONNOU-DELAFFON,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie les 5 février 2025 et 12 mars 2025,

Après en avoir délibéré à la majorité (moins 2 voix) des membres présents et représentés,

**ADOpte** le compte administratif pour l'exercice 2024.

#### 04- Reprise de l'affectation des résultats 2024

Rapporteur : M. Guidet

Les résultats du compte administratif font apparaître un résultat de clôture de :

**+ 293 321,28 €** en section de Fonctionnement et de  
**3 066,56 €** en section d'Investissement.

Au vu des débats de la commission de finances réunie les 5 février 2025 et 12 mars 2025.

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Guidet,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie les 5 février 2025 et 12 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'affecter les sommes susdites énoncées dans chacune des sections.

#### 05- Vote des taux d'impositions 2025

Rapporteur : M. Guidet

Entendu le rapport de la commission des finances réunie les 5 février 2025 et 12 mars 2025,

Vu les résultats du compte administratif 2024,

Les différents taux d'impositions communaux sont maintenus comme suit :

<b>Taxe Foncière bâti</b>	<b>47.03%</b>
<b>Taxe Foncière non bâti</b>	<b>50.02%</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>9,75%</b>

#### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GUIDET,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie les 5 février 2025 et 12 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de maintenir le taux actuel des trois taxes directes locales.



## 06-Approbation des subventions 2025

Rapporteur : M. Guidet

Étant précisé que Monsieur DEHOVE, président du Comité de jumelage BETWIN, ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à cette association,

Il est proposé de verser des subventions aux associations comme suit pour l'année 2025 :

<b>Association Betwin</b>	2 500 €
<b>Association Familiale de Lachelle</b>	4 100 €
<b>Coopérative scolaire de l'école primaire de Lachelle</b>	2 500 €
<b>Association des parents d'élèves de Lachelle</b>	900 €
<b>Affranchis</b>	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 400 €</b>

### Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GUIDET,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie les 5 février 2025 et 12 mars 2025,

Après en avoir délibéré à la majorité (moins 1 voix) des membres présents et représentés,

**APPROUVE** les subventions à attribuer en 2025, conformément au tableau ci-dessus, avec un premier versement de 80 % effectué lors du vote du budget et le solde de 20 % versé en fin d'année sous réserve du budget.

## 07-Adoption du budget primitif 2025

Rapporteur : M. Guidet

### Budget Primitif 2025

Le budget de la Commune de Lachelle est présenté selon le plan comptable défini dans la nomenclature M 57 développé.

Pour l'année 2025, le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 167 811, 75 € répartie comme suit :

Investissement	:	144 232,57 €
Fonctionnement	:	1 023 579, 18 €
<b>Total</b>	:	<b>1 167 811, 75 €</b>

### En Investissement :

#### Dépenses

Compte 20 immobilisation incorporelles	:	23 200,00 €
Compte 21 immobilisation corporelles	:	88 232,57 €
Compte 16 remboursement d'emprunt	:	32 800,00 €
<b>Total</b>	:	<b>144 232,57 €</b>

#### Recettes

Compte 001 excédent d'investissement	:	3 066,56 €
Compte 021 virement section fonction.	:	63 450,01€
Compte 040 immobilisation	:	12 184,00 €
Compte 10 dotations Fonds divers	:	6 000,00 €
Compte 13 subventions	:	59 532,00 €
<b>Total</b>	:	<b>144 232,57 €</b>



## En fonctionnement

### Dépenses

Compte 11 charges à caractère général	:	399 300,00 €
Compte 012 charges de personnel	:	426 468,17 €
Compte 73 fiscalité reversée	:	30 217,00 €
Compte 65 autres charges	:	90 460,00 €
Compte 023 virement section investis.	:	63 450,01 €
Compte 66 intérêt des Emprunts et dettes	:	5 500,00 €
Compte 67 charges exceptionnelles	:	3 000,00 €
Compte 68 amortissements et dot. aux prov.	:	5 184,00 €
<b>Total</b>	:	<b>1 023 579,18 €</b>

### Recettes

002 Excédent antérieur	:	293 321,28 €
Compte 013 atténuations de charges	:	4 700,00 €
Compte 70 produits et services	:	198 000,00 €
Compte 73 impôts et taxes	:	432 240,00 €
Compte 74 dotations et participation	:	75 038,50 €
Compte 75 autres produits gest. courante	:	19 900,00 €
<b>Total</b>	:	<b>1 023 579,18 €</b>

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Guidet,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie les 5 février 2025 et 12 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le budget primitif 2025.

### *08- Compte-rendu des décisions du Maire*

**Rapporteur : M. Le Maire**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance depuis la séance du 18 octobre 2024, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 20 mai 2022.

#### **Décision du Maire n°01-2025**

La commune consent au don de 80,00 € offert par M. et Mme Bonnet pour soutenir la rédaction du bulletin communal, qui n'est grevé d'aucune condition, ni charge.

#### **Décision du Maire n°02-2025**

Afin de compenser les désagréments subis par les usagers de la piscine municipale suite à la fermeture temporaire de l'établissement, ainsi qu'en raison de la démission d'un agent de la piscine, le Maire autorise le remboursement intégral des cartes de piscine pour les personnes en ayant fait la demande.

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par M. Le Maire,

Vu les articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

## ▪ **QUESTIONS DIVERSES**



## LE MAIRE

**PERSONNEL** : Avant de procéder au vote concernant le renouvellement ou non du contrat de l'agent technique en contrat PEC, Monsieur le Maire rappelle les points suivants :

- L'agent en contrat PEC est suivi par Cap Emploi et France Travail, et bénéficie d'un contrat PEC jusqu'au 31 mai 2025, avec une possibilité de renouvellement pour 6 mois (dernière reconduction possible).
- Après avoir rencontré la personne de Cap Emploi gérant l'agent technique en contrat PEC, il a été précisé que le financement des contrats PEC diminue de manière significative, voire devient inexistant. Ainsi, une dernière aide pourrait être accordée uniquement si nous décidons de procéder à un recrutement.
- L'agent technique avait effectué des stages d'immersion très concluants, l'un à la mairie de Venette, l'autre plus récemment au sein de l'entreprise HIE Paysage au Hameau de Bouquy.
- Les retours sont très positifs tant de la part des employeurs que de l'agent.
- L'entreprise Hie Paysage lui propose un CDD de 6/8 mois à partir du 1er avril 2025.
- Si le Conseil Municipal choisit de ne pas renouveler son contrat, il a été convenu que l'agent conserverait son logement.

D'autre part, Monsieur le Maire a rencontré un candidat très intéressé par le poste. Ce dernier commencerait en tant qu'autoentrepreneur, avec un taux horaire de 20 à 25 euros de l'heure. Il réside à Armancourt et est disponible immédiatement.

Il est précisé qu'une demande de vote à bulletin secret a été formulée. Chaque conseiller dispose d'un vote « OUI » et d'un vote « NON », ainsi que d'une enveloppe à déposer dans l'urne, comme pour les élections. La question posée était la suivante : Il convient au conseil municipal de se prononcer sur la situation l'agent technique sous contrat afin de connaître le point de vue de chacun à son sujet. Souhaitez-vous que nous procédions à l'embauche de cet agent technique ?

- Vote « OUI » = l'agent technique reste dans la commune et nous procéderons à son embauche en CDI.
- Vote « NON » = Fin de tout contrat avec l'agent technique.

Résultat du vote : 14 votes « NON » et 1 vote « OUI ».

De ce fait, une prise de contact avec l'autre candidat sera effectuée afin de déterminer son statut, ainsi que les modalités de sa prise de poste au plus tôt.

**OSARC** : A la fin du mois ils installeront un pupitre numérique regroupant toutes les activités de la commune. Celui-ci sera installé dans le hall de la piscine.

**RAPPEL DE LA DISTRIBUTION DES SACS** : samedi 22 mars 2025.

**BUS GRATUITS** : Une demande de mise en place d'une desserte de bus gratuits de l'ARC pour assurer des trajets entre Lachelle et Compiègne avait été formulée depuis plusieurs années. Monsieur le Maire a rencontré le responsable des transports de l'ARC pour réaliser un essai. Lors de cet essai, le trajet Lachelle/Bois de Plaisance (ZAC AIGUISY) a été effectué afin de mesurer la durée, le kilométrage, le trafic, etc. Une enquête sera menée pour évaluer l'intérêt des usagers. Cependant, ce dispositif fonctionne sous forme de navette, ce qui signifie que pour rejoindre le centre de Compiègne, par exemple, il sera nécessaire de prendre d'autres bus. L'étude est toujours en cours.

**URBANISME** : Récapitulatif des principaux dossiers d'urbanisme entre 2023 et 2024 :

	2023	2024
<b>Certificat d'urbanisme</b>	27	22
<b>Déclaration préalable</b>	17	25
<b>Permis d'aménager</b>	2	4
<b>Permis de construire</b>	5 + 2 Modificatifs	8
<b>Permis de démolir</b>	0	1



À cela s'ajoute les demandes des notaires, telles que les questionnaires relatifs aux parcelles, les demandes de déclaration d'intention d'aliéner, etc.

Monsieur le Maire souligne que, d'année en année, le nombre de dossiers augmente, ce qui témoigne de la vitalité du village.

**PARCELLE ZB 281** : Monsieur le Maire a reçu une demande des propriétaires de cette parcelle, qui souhaitent que ce terrain soit vendu à des particuliers pour y construire des maisons. Cette parcelle se situe au-dessus du futur lotissement « Jardin Prévost ». Monsieur le Maire a informé ces propriétaires que le projet du lotissement avait été modifié à plusieurs reprises en raison de la présence d'un ruissellement traversant la moitié du terrain entre leur parcelle et le futur lotissement.

**REUNION ARC CONCERNANT LA TELEPHONIE DES BATIMENTS COMMUNAUX** : Monsieur le Maire a rencontré le directeur du service informatique de l'ARC pour faire un point sur les besoins en téléphonie de la mairie, mais aussi de l'école, de la piscine et de la MAM.

Pour rappel, les fichiers de la mairie sont actuellement externalisés auprès de leurs services afin de garantir la sécurité, gérer les pannes sur nos équipements, etc. L'ARC prévoit de mettre en place un réseau téléphonique propre, destiné à l'ensemble des communes de l'ARC, ce qui nous permettra de ne plus payer les factures des abonnements auprès des opérateurs traditionnels comme SFR, Orange, etc. Cette initiative offrirait des tarifs préférentiels et permettrait une gestion plus réactive en cas de problème de réseau avec les équipements de la mairie.

Ainsi, la mairie sera équipée de deux combinés, dont le numéro de téléphone restera inchangé.

L'école disposera d'un téléphone DECT, ainsi que d'un autre dans la classe du professeur située dans la nouvelle école maternelle.

Un téléphone à accès limité sera installé dans la salle des fêtes pour les appels d'urgence.

La piscine sera également dotée d'un téléphone pour les appels d'urgence, ainsi qu'un téléphone fixe dans le nouveau bureau du maître-nageur.

Le téléphone de la MAM sera, quant à lui, modifié.

Enfin, une demande d'achat d'un téléphone portable a été formulée pour les agents du service technique, et une ligne sera créée sous le nom de « Service Technique ».

**REUNION ARC URBANISME** : Monsieur le Maire a rencontré la responsable du service urbanisme de l'ARC pour discuter des ajustements à apporter au PLUIH, notamment en ce qui concerne le stationnement. La version finale des modifications sera adoptée au cours de l'année.

**Frédéric DEHOVE** donne les informations suivantes :

**APAVE** : Des contrôles ont été réalisés en 2022 et 2024, avec un coût annuel d'environ 1000€. Le dernier rapport reçu mentionne que les panneaux de basket nécessitent un remplacement urgent en raison de leur état de dégradation. Le devis pour le remplacement des deux panneaux s'élève à 1 245,60 € TTC. Après concertation, cette proposition est validée.

Sur les espaces de jeux accessibles, Nous devons, entre-autres, installer des nouveaux panneaux « Interdiction de fumer "et « Surface brûlante " sur le toboggan. Une première demande a été adressée à la société ayant installée les équipements. Cette demande est sans réponse, une autre demande a été effectuée auprès d'une seconde société. Nous sommes en attente de leur proposition.

**TERRAIN DE PETANQUE** : Une demande de devis a été effectuée pour assurer la stabilité du terrain (en attente de réponse).

**SEZEO** : À la suite de la réunion du 13 mars 2025 portant sur la réception des travaux réalisés sur les candélabres, une économie d'environ 50 % est attendue. Cette réduction résulte notamment du passage à la technologie LED et à la diminution de la puissance des éclairages, passant de 100 watts à 49 watts, ainsi que de la diminution de la puissance entre 22 h et 6 h.



**TERRAIN MUNICIPAL PISCINE JOUXTANT UNE PROPRIETE** : Suite à la demande du riverain, une mise au propre intégrale a été effectuée sur cette parcelle.

**ANCIENNES PLAQUES DE RUES** : Monsieur DEHOVE soumet à l'équipe municipale un projet visant à recycler les anciennes plaques de rues en les intégrant à côté de la mosaïque se trouvant sous le porche de l'école. Une activité ludique et pédagogique pourrait être créée. Il souligne que cette initiative permettrait de donner une seconde vie aux plaques. Après échanges, les conseillers ont exprimé leur soutien à cette proposition.

**PORTAIL CARRIÈRE** : Monsieur DEHOVE signale que le portail est endommagé et présente des traces de rouille. Les agriculteurs exploitant les terres agricoles de cette zone ont exprimé le souhait d'agrandir la largeur de celui-ci le passant à 5 m avec adaptation du grillage. Après discussion avec eux, ils proposent de réaliser ces travaux d'aménagement. Monsieur DEHOVE suggère que la commune pourrait acheter la ferraille, Monsieur CLAUX Bernard et l'entreprise PIHEN pourraient se charger de la réalisation.

**CAMÉRAS** : Monsieur DEHOVE s'interroge sur l'avancement du projet d'installation de caméras dans le village, un sujet déjà évoqué à plusieurs reprises. Monsieur le Maire précise qu'une subvention de l'ARC d'environ 12 000 € est disponible sous forme d'un fonds de concours dédié exclusivement à cet usage. Monsieur DEHOVE rappelle qu'il était prévu d'installer cinq caméras et demande s'il serait possible d'opter pour des modèles à infrarouge, permettant une meilleure identification des personnes la nuit. Il est également souligné que les emplacements prioritaires pour ces caméras sont les entrées et sorties du village. Par ailleurs, il a été évoqué la possibilité d'ajouter des caméras au niveau du Calvaire, de la rue des Vignes et de la rue de Beaumanoir. Monsieur le Maire ajoute que, à sa connaissance, un abonnement supplémentaire auprès de la SICAE serait nécessaire pour le raccordement électrique de celles-ci. Le projet soulève encore de nombreuses questions en attente de résolution.

**DEPART AGENT TECHNIQUE** : À la suite du vote du jour concernant le départ de l'agent technique, Monsieur DEHOVE interroge le conseil municipal sur l'organisation d'un pot de départ. Il s'adresse également à Monsieur le Maire afin d'obtenir des précisions sur la nouvelle personne prévue pour son remplacement, notamment sur son statut ainsi que les modalités de sa prise de poste (position hiérarchique au sein de ce service, temps de travail et planification, horaire), l'utilisation du matériel et les implications en matière d'assurance. Monsieur le Maire précise que certaines de ces questions sont en cours d'examen et que des réponses sont attendues.

### François GUIDET

Le conseil d'école s'est tenu le 12 mars 2025 et plusieurs sujets ont été abordés :

- Remerciements adressés à la mairie pour l'installation de stores dans les différentes classes.
- La soupente de la classe de CM1/CM2 manque d'aération. Le directeur a demandé si une ventilation ou, à défaut, une bouche d'aération pourrait être installée. La question sera étudiée.
- Le visiophone ne fonctionne pas, le directeur a demandé s'il serait possible d'envisager la pose d'un visiophone filaire et, dans un premier temps, de remettre en fonction l'ancien carillon.
- Une demande a été formulée pour semer de la pelouse dans l'espace vert de la classe de maternelle. Monsieur le Maire a répondu positivement à cette proposition. Monsieur GUIDET a informé Monsieur DEHOVE pour que cette tâche soit inscrite au planning des agents techniques.

Enfin, Monsieur GUIDET s'est interrogé sur l'avancée des réparations des trous rue des Vignes. Monsieur DEHOVE a précisé que les agents faisaient de leur mieux et qu'elles sont toujours au planning de l'agent en charge de cette tâche, mais a souligné que le rebouchage effectué n'était que temporaire, et qu'une solution plus durable devait être envisagée.

Jean PONNOU-DELAFFON a signalé des problèmes de numérotation des adresses rue des Vignes.



Par ailleurs, concernant le courriel envoyé par Monsieur le Maire au sujet des nouveaux tarifs de la SACEM — stipulant que les collectivités doivent acquitter des droits dès qu'elles diffusent ou organisent des événements musicaux, ces droits étant collectés par la SACEM — il s'interroge sur le fait de savoir si les associations règlent actuellement la SACEM. Il a été répondu que oui, elles s'acquittent de ces droits à chaque manifestation. De plus, si une association effectue la déclaration préalable des diffusions musicales, elle bénéficie d'une réduction de 20% sur le montant des droits d'auteur.

**David DETREY** a indiqué que le bulletin municipal avait été distribué et a exprimé sa gratitude envers les agents techniques pour leur travail de distribution. Il a également mentionné que la rédaction d'un nouveau bulletin allait débiter et a sollicité des propositions de sujets à aborder. Monsieur le Maire a suggéré d'inclure un nouveau portrait en fin de bulletin.

**Caroline DREVEAU** informe le conseil municipal qu'ils sont actuellement à la recherche de sponsors pour le prochain numéro.

Enfin, elle interroge Monsieur le Maire pour savoir si la porte de l'école sera réparée. Monsieur le Maire lui a répondu qu'une société est intervenue et que le problème a été résolu.

**Timothée CLAMAGERAN** a soulevé une question concernant l'absence de subvention accordée à l'association « Société de Chasse de Lachelle ». En réponse, Monsieur le Maire a précisé que cette association reçoit déjà des subventions de la part du département et de la Région. Il a également exprimé des doutes concernant son statut et l'adresse de son siège social.

Monsieur François GUIDET a rappelé les conditions d'attribution des subventions : les associations doivent avoir leur siège social dans la commune, organiser des assemblées générales, transmettre leurs rapports à la mairie, ainsi que le budget de la commune, etc.

Monsieur le Maire a suggéré que les responsables de l'association « Société de Chasse de Lachelle » fassent une demande de réunion afin d'ouvrir le débat et de décider de l'attribution ou non d'une subvention pour l'année prochaine.

Autre point abordé, Monsieur CLAMAGERAN a signalé que la sonnette de l'école ne fonctionnait plus. Monsieur le Maire a précisé qu'une cloche achetée sur le site "le bon coin" devait être installée par les agents. Monsieur DEHOVE est intervenu en soulignant que cette cloche non complète nécessitait de fortes adaptations pour son fonctionnement et son installation et que l'agent en charge de cette tâche a déjà de nombreuses tâches à accomplir et qu'il fait de son mieux pour y répondre.

**Emmanuelle STERLIN** a demandé à Monsieur le Maire s'il savait si d'autres entreprises allaient s'implanter sur la ZAC d'Aiguisy, à proximité de OP Mobility. Monsieur le Maire a répondu qu'il n'en avait pas connaissance, précisant seulement que la seconde phase du projet, concernant le réservoir à hydrogène, est actuellement bloquée en raison de la police de l'eau. Madame STERLIN a également souligné la difficulté de sortir de Lachelle aux heures de pointe et a exprimé son regret que l'ARC ne semble pas prendre en compte les problèmes de circulation.

Par ailleurs, Madame STERLIN s'est interrogée sur le manque de personnel à la piscine, suite à la démission d'un agent, et s'est demandée si un remplacement était prévu. Madame GUIDET a précisé qu'une personne était intéressée par le poste, mais attendait la mise à jour de ses certifications. Il a ajouté qu'un remplacement serait organisé pour la rentrée, les maîtres-nageurs ayant réussi à s'organiser pour assurer le bon déroulement des activités. À ce jour, seulement deux cours ont été supprimés sur l'ensemble des cours proposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.



**Prochains conseils municipaux :**      **Vendredi 25 avril 2025 à 20h30.**  
**Vendredi 23 mai 2025 à 20h30.**  
**Vendredi 4 juillet 2025 à 20h30.**

A Lachelle, le 21 mars 2025

Le secrétaire,

Le Maire,

Timothée CLAMAGERAN

Xavier LOUVET